



DOULAINCOURT-SAUCOURT

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 1er SEPTEMBRE 2017



L'an deux mil dix sept, le 1er septembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 25 août 2017, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Mme Mauricette LOMBARD, M. Raphaël BILLETTE,, M. Jacky DUPONT, Mmes Sabine FABRE, Maria-Luisa OTERO, MM. Julien PATZOURENKOFF, Pierre THEVENOT

Absents excusés : M. David KOEHL

Procurations : M. David KOEHL à M. Raphaël BILLETTE

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BAUDOIN

Ordre du jour :

1 - Approbation du PV du Conseil du 7/07/2017

2 - Commission des Travaux :

- entrée du village : réception, aménagement paysager
- projet "Bar de l'industrie"
- stade : réfection et extension des vestiaires

3 - Programme des coupes 2018

4 - Affouages hiver 2017-2018

5 - Achat de bâtiments

6 - Virements de crédit SEA et Commune

7 - Convention UFOLEP pour les NAP

8 - Contribution "assistance technique départementale"

9 - SDED 52 : modifications statutaires

- extension de périmètre suite à des demandes d'adhésion
- prise de compétence

10- Questions diverses



Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire invite les élus à respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Claude FONTAINE, Maire de Doulaincourt-Saucourt de 1989 à 2001 disparu le 28 juillet dernier.

1 - Approbation du Procès Verbal du Conseil du 07/07/2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 7 juillet 2017, transmis aux élus par courriel, est adopté à l'unanimité.

2 - Commission des Travaux

- entrée du village : réception, aménagement paysager

M. Julien PATZOURENKOFF qui a assisté à toutes les réunions de chantier revient sur les difficultés abordées lors de la réception des travaux. Les anomalies constatées au niveau de l'écluse (stagnation d'eau en raison d'une erreur de pente) vont être corrigées.

M. le Maire revient sur le projet d'aménagement paysager qui doit venir compléter les travaux de l'entrée du village . M. Pierre THEVENOT informe les élus qu'un premier devis a été examiné et qu'il est dans l'attente de la réponse d'autres entreprises.

- projet "Bar de l'industrie"

M. le Maire rappelle aux élus que l'avant-projet sommaire doit être présenté à la commune par la société H2M en début de mois. Un nouveau conseil municipal sera convoqué vers la fin septembre pour qu'il soit soumis aux élus et que les demandes de subvention puissent être lancées.

- stade : réfection et extension des vestiaires du stade

Il est nécessaire de demander une étude chiffrée pour la réfection et l'extension des vestiaires du stade. Le conseil municipal devra également prendre une décision sur l'éventuel transfert des infrastructures dans le cadre de l'extension des compétences de la communauté de communes .

- M. Jean-François GEOFFRIN rappelle qu'il va falloir, par ailleurs, régler rapidement le problème de l'éclairage du stade, de préférence avant l'arrivée de la saison hivernale.

3 - Programme des coupes 2018

M. Julien PATZOURENKOFF présente le programme des coupes 2018 ainsi que la destination des produits issus des martelages.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le programme des coupes 2018 ainsi que les destinations (M. Julien PATZOURENKOFF ne prenant pas part au vote).

Des travaux de matérialisation et de broyage de cloisonnements sont nécessaires pour intervenir dans les coupes (accessibilité, protection des sols) , M. Julien PATZOURENKOFF présente un devis de 11027.95 euros HT.

Le programme des coupes est consultable sur le site de la commune.

4 - Affouages hiver 2017-2018

Affouages 2017/2018

Cette année les affouages se situent à Doulaincourt dans la parcelle 20 (entamée à terminer), et dans les parcelles 58/59/61/67/68.

A Saucourt ils se situent dans la parcelle 81 (entamée à terminer) et dans les parcelles 311 et 312.

Les inscriptions pour la prochaine saison se feront en mairie jusqu'au 15 octobre 2017.

Montant de la taxe d'affouage :

M. le Maire propose aux élus de maintenir la taxe d'affouages à son montant de l'an dernier. M. Pierre THEVENOT pense qu'il serait souhaitable d'en baisser le prix.

Après délibération le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 3 contres (Raphaël BILLETTE, David KOEHL, Pierre THEVENOT) fixe le montant de la taxe d'affouage à 60 euros, montant identique à l'année dernière (M. Julien PATZOURENKOFF ne prenant pas part au vote).

Règlement d'exploitation des affouages :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le règlement de la saison 2017/2018 (M. Julien PATZOURENKOFF ne prenant pas part au vote).

Le règlement sera distribué à chaque affouagiste lors du tirage au sort. Il est par ailleurs consultable sur le site de la commune.

5 - Achat de bâtiments

Monsieur le Maire rappelle aux élus les objectifs de l'acquisition des bâtiments jouxtant le Bar de l'Industrie dans la perspective de la réhabilitation du lieu et de la relance de son activité.

Il rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 07 juillet 2017 l'autorisant à en négocier le prix de vente et propose donc d'acquérir les parcelles suivantes :

- E 171 d'une contenance de 1 a 11 ca ;
- E 583 d'une contenance de 21 ca ;
- E 584 d'une contenance de 86 ca,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve l'acquisition des parcelles E171, E 583 et E 584, situées au 7 place Charles de Gaulle sur la commune de Doulaincourt, appartenant à Madame LIENARD Cécile Nicole dont la vente sera réalisée par le biais de l'Agence Immobilière "Laforêt", pour une contenance totale de 2a 18ca, moyennant le prix de 15 000 € soit 68.81 € le m².

- approuve le règlement de la provision sur frais pour un montant maximal de 2 500 €.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.
- autorise le Maire, à signer tout acte notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

6 - Virements de crédit SEA et Commune

Monsieur le Maire informe de la nécessité de virer des crédits à divers comptes afin de procéder au règlement de factures en attente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier :

* Le budget communal, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses	- C/2115 Terrains bâtis :	- 77 000 €
Dépenses	- C/2138 Autres constructions :	+ 77 000 €

Section de fonctionnement :

Dépenses	-C/615221 Ent. et rép. sur bâtis. :	- 30 500 €
Dépenses	- C/ 023 Virement sect. inves. :	+ 30 500 €

Section d'investissement :

Recettes	- C/021 Virement sect. fonct. :	+ 30 500 €
Dépenses	- C/2041582 Subv. bâtis. et install. :	+ 13 000 €
Dépenses	- C/2138 Autres constructions :	+ 17 500 €

* Le budget du SEA, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses	- C/2158 :	- 400 €
Dépenses	- C/ 203 :	+ 400 €

7 - Convention UFOLEP pour les NAP

Dans le cadre de l'organisation des NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires) et au vu du bon fonctionnement lors des années scolaires précédentes, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de partenariat avec l' UFOLEP 52 (Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique) pour l'année scolaire 2017/2018.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention pour l'animation des NAP avec l'UFOLEP 52.

8 - Contribution "assistance technique départementale »

Le Conseil Départemental de Haute-Marne propose différents services de l'assistance technique départementale.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime :

- décide de reconduire la convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement, la gestion de l'eau potable et la protection des milieux aquatiques;
- accepte les tarifs fixés;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

9 - SDED 52 : modifications statutaires

extension de périmètre suite à des demandes d'adhésion

Vu la délibération du 13 juin 2017 de la Communauté de Communes Meuse Rognon demandant son adhésion à compter du 1er janvier 2018 et le transfert de la compétence " collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ",

Vu la délibération du 20 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin de Nogent et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles demandant son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2018 et le transfert de la compétence " collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ",

Vu la délibération de la Communauté de Communes des 3 Forêts, membre du SDED 52, demandant le transfert de la compétence " collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés " au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 29 juin 2017,
En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, donne un avis favorable aux demandes d'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2018 et des modifications statutaires inhérentes et prend acte du transfert, à la même date, de la compétence " collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés "

prise de compétence

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 13 avril 2017,
Le SDED 52 a décidé de prendre la compétence " Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ".
Cette compétence qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, est une compétence optionnelle.

En vertu de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de prise de compétence.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la prise de compétence " Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables " par le SDED 52 au 1^{er} janvier 2018 et à la modification statutaire inhérente.

10- Questions diverses

Le Maire informe les élus des résultats de la rencontre organisée avec l'expert de notre assurance et les entreprises au pôle médical pour les malfaçons. Les fissures sur murs intérieurs vont faire l'objet d'un recours. La clôture déposée à la suite d'une erreur de bornage devrait être remise en place par l'entreprise.

M. le Maire informe les élus d'une nouvelle entrevue avec les responsables de la Poste. Ces derniers font état d'une nouvelle baisse d'activité du bureau de Doulaincourt et réitèrent leurs propositions de transfert de l'activité du bureau sur une agence postale. Le Maire informe les élus qu'une association (l'ADMR de Doulaincourt) s'est manifestée auprès de l'administration de La Poste pour proposer d'accueillir l'activité du bureau qui se trouverait transformé en Relais Postal.

Le Maire confirme cependant le maintien du droit de véto interdisant à la Poste de fermer le bureau en l'absence de son accord.

Le Maire pose par ailleurs la question du retentissement de la fermeture d'un bureau de poste sur l'activité des entreprises, voire sur l'attractivité d'un territoire. Cette question sera, une nouvelle fois, mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le Maire informe les élus qu'à la suite des informations parues dans le dernier compte-rendu du Conseil, le président de la Maison Familiale Rurale (MFR) a adressé à la Mairie les documents qui lui étaient réclamés depuis près de trois ans. M. le Maire a par ailleurs rencontré Mme HUGUENIN, directrice par intérim de la MFR. L'entretien a permis d'aborder de façon constructive les problèmes qui se posent à la structure. Le Maire rappelle la ferme volonté de la Commune de soutenir la Maison Familiale dans toute la mesure de ses moyens.

Un administré signale que les annonces du marché mises en place en entrée de villages, de même que la signalétique de l'arboretum, sont peu lisibles. Il déplore par ailleurs la durée de la fermeture estivale de la médiathèque. Le Conseil Municipal tiendra compte de ces remarques pour l'avenir.

Le Maire informe les élus de deux demandes de particuliers désirant racheter le bâtiment de l'ancienne infirmerie sur le site du préventorium, pour y habiter.

Les difficultés rencontrées pour trouver des activités économiques susceptibles de s'installer sur le site, l'échec des tentatives de révisions du PLU, et l'aggravation progressive du délabrement des bâtiments, obligent à poser la question de l'intérêt d'une telle vente.

Il est nécessaire d'avoir l'estimation des travaux de réhabilitation ou de destruction demandé à H2M avant toute décision, ainsi qu'une estimation de la valeur du bâtiment par les domaines.

Le premier adjoint demande s'il n'est pas envisageable de bâcher le bâtiment polygonal pour limiter les dégradations dues à la pluie. De l'avis général cette opération serait inefficace car la bâche serait rapidement volée.

M. Raphaël BILLETTE revient sur un problème de voisinage dû à des chiens agressifs. Ce problème a donné lieu à une pétition des voisins concernés. Le Maire a contacté une nou-

velle fois les intéressés et leur a rappelé la nécessité de mettre un terme aux désordres constatés, faute de quoi la municipalité aura recours à une procédure contentieuse.

M. Raphaël BILLETTE rapporte des plaintes d'administrés pour un défaut d'éclairage dans la rue Henry Binétruy. Il semble qu'à peine un lampadaire sur deux s'allumerait. Une plainte de même nature est rapportée en provenance d'un riverain de la MFR. Des membres du conseil feront un tour sur site pour évaluer le problème.

M. Raphaël BILLETTE signale que la bande rugueuse pour les mal-voyants sur la piste d'accès au stade, défectueuse, n'a pas été refaite.

M. Raphaël BILLETTE tient à féliciter l'équipe qui a procédé au tir du feu d'artifice. Il signale que la Mairie dispose désormais d'une équipe d'artificiers entièrement autonome et équipée grâce à l'acquisition de la mallette de tir.

M. Raphaël BILLETTE rappelle que le concert de PHIL'JAZZ BAND aura lieu le dimanche 3 septembre. M.le Maire signale à ce propos que la municipalité qui offre d'habitude un pot en fin de concert a décidé de confier à la MFR l'organisation d'une buvette afin qu'elle puisse bénéficier des recettes.

M. Raphaël BILLETTE signale qu'il est en désaccord avec le compte-rendu du Conseil Municipal qui ne mentionne pas son opposition au report du retour à la semaine scolaire de 4 jours, et estime que les débats, et notamment sa position, n'ont pas été relatés assez précisément. M. Jean-Pierre BAUDOIN, responsable de la rédaction, exprime ses regrets pour cette erreur, mais explique que, par ailleurs, le conseil ayant duré plus de quatre heures, il avait été amené à condenser le texte.

Le Maire informe les élus d'un courrier du conseil régional reçu la veille du 15 août l'informant de la suppression du ramassage scolaire entre la Mairie et l'école primaire de Doulaincourt. Le prétexte avancé est que l'arrêt à Doulaincourt est à l'origine d'un retard quasi systématique du car à Donjeux. Or ce service est « dérogoire » car la distance du groupe scolaire à l'arrêt de la Mairie est insuffisante pour justifier l'obligation légale du transport.

M. le Maire est très en colère face à cette décision unilatérale, prise sans concertation ni information préalable. Le Maire a immédiatement fait un courrier au Conseil Régional, pour regretter la désinvolture du procédé. Il a signalé qu'il suffit de modifier de 5 minutes les horaires de sortie de l'école pour résoudre le problème.

Au final il semble que les choses devraient rentrer dans l'ordre rapidement. Le Maire est dans l'attente de l'accord de l'Inspection d'Académie qui doit valider les modifications d'horaire de l'école.

M. Jean-François GEOFFRIN rappelle aux élus que le Conseil Municipal avait demandé le rattachement de la commune de Doulaincourt-Saucourt à la Communauté de Communes de Joinville pour des raisons de cohérence du territoire. Il demande au Maire s'il a l'intention de renouveler cette demande auprès de la préfecture comme cela avait été dit, sachant que nous disposons d'un délai d'un an pour le faire après la constitution des nouvelles communautés.

Le Maire pense que la démarche est inutile, comme le démontre l'échec des deux communes qui ont tenté de sortir de la CCMR et se sont trouvées confrontées à un refus massif des délégués communautaires. M. Jean-Pierre BAUDOIN pense que, quoi qu'il en soit, le respect de la cohérence de nos positions nous oblige à renouveler notre demande.

M. Raphael BILLETTE demande des précisions sur des factures de réparation de matériel. Il s'agit en particulier d'un embrayage refait pour la deuxième fois sur la tondeuse auto-portée. La répétition de la panne pose la question des conditions d'utilisation du matériel. Par ailleurs un accident avec le tracteur a donné lieu à une facture importante qui sera couverte par l'assurance.

Mme Mauricette LOMBARD rappelle l'ouverture de la nouvelle aire de jeux pour les enfants. Elle signale que des adolescents escaladent la petite cabane et risquent de l'endommager. Le Maire rappelle que les parents sont responsables des dégradations commises par les mineurs.

M. le Maire informe les élus du recrutement d'une personne pour l'entretien de l'école et en soutien pour les NAP, en contrat court jusqu'à décembre.

M. Jacky DUPONT informe les élus qu'il a été interpellé par une administrée à propos de l'absence d'entretien dans la propriété de ses voisins. Monsieur le Maire fera un courrier.

M. Jacky DUPONT signale que les jeunes montent sur les vannes pour plonger à la baignade. Il s'agit de vannes électriques et il existe un risque d'électrocution. M. Jacky DUPONT propose l'installation de pancartes signalant le danger et interdisant l'accès aux vannes.

M. Jacky DUPONT propose de donner le nom de Claude FONTAINE à l'allée conduisant au stade en hommage à l'ancien Maire.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h45

Le Maire,
Laurent MARRAS